

## Discours sur Claude Lienhard

### Dominique ATTIAS

**Avocate, Vice-Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe,  
Ancienne Vice-Bâtonnière de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris,  
Membre du Conseil de l'Ordre**

Il est des hommes qui inspirent le respect. Pas parce qu'ils parlent haut et fort, qu'ils passent sur les chaînes de télévision, mais uniquement parce qu'ils incarnent ce qu'il y a de plus profond et respectable : l'humanité. Il est des êtres qui écoutent, mais leur écoute leur permet justement d'agir.

64 000 avocats en France, mais il en est un pour moi qui est unique et représente le meilleur de notre profession. Je n'admire pas Claude Lienhard parce qu'il a été l'avocat de Johnny Hallyday !

Il vous suffit d'écouter l'interview qui a été faite de lui, concernant justement cette mise en lumière, pour vous rendre compte que rien ni personne ne peut transformer l'être profond qu'est cet homme, calme, précis, professionnel. Je le connais peu pourtant, mais quelques rencontres ont suffi. Sérieux et humanité le caractérisent.

Ma dernière rencontre avec lui date de fin novembre 2015, dans mon cabinet un matin à 8 heures, nous étions encore sous le choc des attentats du 13 novembre 2015. J'avais sollicité tous les spécialistes en matière de Droit des victimes, pour organiser en urgence, une formation à destination des avocats qui auraient à assister les malheureuses victimes de ces terroristes barbares.

Il était évoqué par les médias, 4 000 victimes, et nous étions confrontés à la problématique d'avocats éventuellement insuffisamment formés en la matière. Claude Lienhard était là pour l'INAVEM, comme Stéphane Gicquel de la FENVAC et Frédéric Bibal avocat spécialisé dans le Dommage Corporel et membre de l'ANADAVI, ainsi que la responsable de l'Accès au Droit, Marie-Claude Défossez-Perard, tous mobilisés. Claude Lienhard silencieux, petit sourire en coin, œil en accent circonflexe, la réflexion toujours juste, a participé à la mise en place de cette formation.

Le maître mot pour Claude Lienhard c'est « *être au service* » des victimes et de toutes les victimes, de ses confrères également.

Lorsque je parle de toutes ces victimes, je pense également aux victimes de violences conjugales. Bien avant que cette grave problématique n'interpelle la société, il s'est mobilisé auprès des femmes victimes de violences.

Le droit des victimes est enfin reconnu, mais il est des précurseurs qui, dans l'ombre, travaillent depuis longtemps, si longtemps sur ces sujets. Claude Lienhard est de ceux-là.

Il fait partie des pionniers, de ceux qui, avec efficacité et dévouement, sans chercher la lumière ni la gloire, s'attachent à faire avancer le Droit. Humanité et compétence dans l'aide aux victimes voilà ce qu'a apporté Claude Lienhard en créant il y a 34 ans maintenant, l'INAVEM.

Il a présidé aux destinées de cette Fédération pendant quatre ans à un moment crucial concomitant à la création du fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme.

60 associations locales existaient pour aider les victimes d'infractions pénales, il les a fédérées autour de lui dans une entité nationale et les a menés vers une action commune et une réflexion exigeante autour de la question des victimes.

Comment imaginer alors que l'INAVEM, qui est devenue la Fédération France victimes, fédère désormais 150 associations qui ont toutes suivi la ligne proposée par Claude Lienhard.

Claude Lienhard est un visionnaire.

Il avait compris en créant l'INAVEM, qu'il fallait un chef d'orchestre, précurseur de ces centres qui offriront tant une aide psychologique qu'une information sur les droits, un soutien dans les démarches de toutes sortes, un accompagnement social.

Visionnaire également quant à l'indispensable processus de médiation, trop longtemps dénigré et méconnu par la profession d'avocat, processus qui apporte aux victimes, une alternative pour panser les plaies et éviter des déchirures irréparables. Bien sûr que l'avocat est présent pour plaider et défendre son client, mais il est d'abord celui qui assure une nécessaire médiation ; il a œuvré en ce sens en développant ce processus et assurant les indispensables formations. Claude Lienhard avant l'heure a été l'avocat du XXI<sup>e</sup> siècle.

Mais cet homme tire peu de gloire de ce qu'il a pu accomplir alors que ses articles, notamment dans le Journal des accidents et catastrophes, font autorité. Cet homme est un passeur, passeur d'intelligence, passeur d'humanité, passeur de compétences. Il est pour nous tous un modèle de ce que doit être un avocat.

Être avocat c'est être chevalier du Droit et de la justice, mais également, 24 heures sur 24, un phare pour la société civile. Claude Lienhard est ce phare qui brille et dont la lumière continuera toujours à nous éclairer.

